

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 MAI 2020

Etaient présents :

- Bernard CARRERA, maire**
- Pierre BARBEAU, adjoint**
- Pierre BESSAGNET, adjoint**
- Daniel JUGAN, adjoint**
- Iona AUJON-CHEVALLIER, conseillère**
- Corine FAVAREL, conseillère**
- Fabienne PADER, conseillère**
- Loïc BONET, conseiller**
- Philippe CHAUDOT, conseiller**
- Sébastien PALANQUE, conseiller**
- Hugo SOULAYRAC, conseiller**

Absent : Néant

Exceptionnellement cette réunion se déroule sans spectateur dans la salle des fêtes avec toutes les mesures de distanciation préconisées et le port du masque.

La séance est ouverte à 20 heures par la signature de la feuille de présence

- H. SOULAYRAC est désigné secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- En préambule, Monsieur le Maire précise qu'il n'a aucune nouvelle de la commande de masques antivirus destinés aux Castillonnais. Une nouvelle commande a été passée pour 1000 pièces. La Préfecture a d'autre part annoncé une participation de 0.40 € par masque

Il précise aussi que le Conseil Général devrait fournir prochainement 2 masques par Castillonnais.

- Monsieur CARRERA passe ensuite à l'ordre du jour, il s'agit, pour les onze conseillers élus le 15 mars 2020 lors du premier tour, de mettre le nouveau Conseil en place

Il donne la Présidence de l'assemblée à : Monsieur BARBEAU Pierre, l'élu le plus âgé.

Messieurs PALANQUE Sébastien et BONET Loïc sont désignés assesseurs

- Le nouveau Conseil procède ensuite à l'élection du maire a bulletin secret.
 - Monsieur Bernard CARRERA candidat obtient 10 voix
 - Monsieur Daniel JUGAN obtient 1 voix

Monsieur CARRERA Bernard est proclamé Maire et prend ses fonctions immédiatement

* Monsieur CARRERA demande ensuite de valider la création de trois postes d'Adjoints conformément aux 19 dernières années. Les adjoints étant la cheville ouvrière de la commune en assurant un grand nombre de travaux et de responsabilités.

Le Conseil accepte à l'unanimité la création de trois postes d'Adjoints.

*Le Conseil Municipal procède ensuite à l'élection à bulletin secret de trois adjoints

Election du premier Adjoint

- Monsieur Daniel JUGAN candidat obtient 9 voix
- Monsieur Pierre BARBEAU obtient 1 voix
- Monsieur Philippe CHAUDOT obtient 1 voix

Monsieur Daniel JUGAN est élu 1° Adjoint

Election du deuxième Adjoint

- Monsieur Pierre BARBEAU candidat obtient 9 voix
- Monsieur Pierre BESSAGNET obtient 1 voix
- Monsieur Philippe CHAUDOT obtient 1 voix

Monsieur Pierre BARBEAU est élu 2° Adjoint

Election du troisième Adjoint

- Monsieur Pierre BESSAGNET candidat obtient 10 voix
- Monsieur Philippe CHAUDOT obtient 1 voix

Monsieur Pierre BESSAGNET est élu 3° Adjoint

● Monsieur le Maire lit ensuite la charte des élus à l'assemblée et remet à chacun des membres de l'assemblée les documents tendant à expliciter les droits et obligations des représentants de la commune

● Le Conseil vote ensuite les délégations dévolues au Maire de la commune. Sans changement depuis le Conseil précédent, cette délibération permet au premier représentant

- de signer de son propre chef certains documents tels que l'acceptation de dons et legs divers en faveur de la commune
- de régler certaines dépenses décidées précédemment par le Conseil (honoraires divers)
- de gérer les concessions au cimetière
- de louer les appartements de la commune
- de signer les contrats d'assurances et d'encaisser les indemnités sur sinistres
- de demander les subventions
- de renouveler les adhésions aux associations où la commune adhère déjà

● Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal fixe ensuite le montant des indemnités versées au maire et aux adjoints.

Comme précédemment, ces indemnités restent à hauteur du tarif fixé par l'article L 2123-23 du code général des collectivités territoriales

Soit pour le Maire : 25.5% de l'indice brut 1027

Pour chaque Adjoint : 9.9% de l'indice brut 1027

● Sont ensuite désignés, à l'unanimité, les conseillers représentant la commune à diverses commissions :

- **Commission Communale d'Appel d'Offre :**

Titulaires : C. FAVAREL, L. BONET et D. JUGAN

Suppléants : I. AUJON-CHEVALLIER, P. BARBEAU et S. PALANQUE

- **SICTOM :** Titulaire : C. FAVAREL

Suppléant : P. CHAUDOT

- **Eau et Assainissement (TRIGONE) :** Titulaires : P. BESSAGNET et H. SOULAYRAC

- **Syndicat Intercommunal d'Electrification :** Titulaires : P. BARBEAU et S. PALANQUE

- **Pays d'Auch :** Titulaire : I. AUJON-CHEVALLIER

- **PETR :** Titulaire : I. AUJON-CHEVALLIER

- **SCOT de Gascogne :** Titulaire : I. AUJON-CHEVALLIER

- **CCAS :** Titulaires : P. BESSAGNET, P. CHAUDOT, D. JUGAN et F. PADER

- **Commission Communale des Impôts Locaux :**

Sont proposés au choix du centre des impôts du Gers les candidats suivants (seuls six titulaires et six suppléants seront retenus par les services des impôts du Département)

Titulaires : I. AUJON-CHEVALLIER, P. BESSAGNET, L. BONET, C. BRESSAC, P. CAPDEVILLE, N. DELLAS, C. FAVAREL, D. JUGAN, S. PALANQUE, M. PONGE, H. SOULAYRAC et S. TOULOUSE

Suppléants : F. ALIAS, P. BARBEAU, J. BIALIC, C. BURRIEL, P. CHAUDOT, C. HEROULT, S. MATHEVON, F. PADER, J.C. PRIEUR, S. RATA, J. SAUVAGE et S. VOISIN

● Une délibération est prise concernant les taux des impôts locaux (foncier bâti et non bâti la taxe d'habitation n'étant plus du ressort des communes).

Compte tenu de la baisse régulière des subventions de l'Etat et pour maintenir le volume global des ressources de la commune, le Conseil Municipal décide de majorer ces taux de 1%

- Le foncier bâti passera de 12.49% à 12.62%
- Le foncier non bâti passera de 80.89% à 81.73%

● Le Conseil à l'unanimité décide de renouveler pour 2020, le montant des subventions aux associations communales soit une somme totale de 1 770 € et demande à Monsieur le Maire d'en prévoir la somme au budget 2020

● Deux délibérations sont prises concernant le transfert de la compétence assainissement collectif à la communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne

- La première pour transférer au 01 01 2020 les actifs, capitaux, subventions reçues et excédents

- La deuxième pour approuver la convention de délégation des compétences en matière

d'assainissement collectif avec la communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne. Monsieur le Maire est mandaté pour signer la convention liant la commune à la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne.

En fait, la commune reprend la gestion de l'assainissement collectif sur son propre territoire, sous couvert de la communauté de communes pour toute décision de travaux ou d'emprunts importants

- Monsieur CARRERA fait ensuite un point sur les travaux de notre commune.

- Eu égard à la situation que nous connaissons depuis plus de deux mois Monsieur CARRERA informe l'assemblée qu'il a été amené à mettre en application certaines décisions prises par la précédente équipe municipale, après en avoir parlé aux élus

- Il s'agit des travaux d'élagage dans la forêt de Larrama (nécessités par des arbres et branches menaçant de chuter sur la route ou les fils téléphoniques)

- et de certains travaux de voirie pour lesquels l'entreprise prestataire était disponible sans délai et devrait permettre de ralentir l'éboulement du mur de soutènement de la chaussée traversant le village en obturant les infiltrations.

- Une approche du budget 2020 est ensuite effectuée en vue de sa future étude détaillée et de son vote

- Comme exposé lors de la précédente réunion, le 18 février 2020, il est nécessaire de changer le matériel informatique de la mairie.

Deux devis sont parvenus à cet égard. Emanant des sociétés APEXI et BUREAU MODERNE, ils se révèlent d'un montant sensiblement équivalent (environ 1500 €).

Après discussion, le Conseil s'oriente vers l'offre de BUREAU MODERNE qui propose une location longue durée nous assurant une solution en cas de panne ou défaillance.

Madame AUJON CHEVALLIER propose l'intervention de son époux à titre gratuit pour la migration des programmes ce qui fera baisser le coût

- Monsieur CARRERA présente ensuite deux autres devis concernant :

- Le premier, la consolidation du mur de soutènement sud au cœur du village pour 116 660 €

- L'autre la réfection de la baie nord de l'église ainsi que du vitrail (voir compte rendu des précédentes réunions) pour un total de 20 700 €. D'autres devis sont attendus en attendant de prendre une décision.

Monsieur CARRERA précise qu'avant d'être entrepris ces travaux feront, en raison de leur coût, l'objet de demandes de subventions et peut être d'emprunts.

- Concernant l'école, Monsieur CARRERA a décidé de différer sa réouverture, en accord avec l'instituteur et l'inspectrice d'académie, eu égard à la réticence de notre instituteur dont l'épouse et l'un de ses enfants présentent des problèmes respiratoires. M. BOUBEE craint, à juste titre, de « rapporter » le virus à son domicile ce qui pourrait entraîner de graves conséquences pour sa famille.

Il a donc été décidé de reporter au moins jusqu'au 2 juin la reprise des cours qui sont néanmoins assurés par l'instituteur sous forme dématérialisée (internet)

- Monsieur le Maire propose ensuite de renouveler le CDD de la cantinière, Mademoiselle BOUBEE Wendy, pour la période de septembre 2020 à aout 2021. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le renouvellement du CDD de Mademoiselle BOUBEE Wendy, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et lui demande de prévoir le financement au prochain budget 2020

- Un exemplaire du Plan Communal de Défense est remis à chaque conseiller pour qu'il en prenne connaissance et formule toute observation utile. Ce plan sera ensuite adressé aux autorités compétentes.

Monsieur CARRERA précise qu'en raison du COVID 19 le volet PANDEMIE du plan de défense sera certainement revu et révisé

- Un point sur la future mise en place des points de « Défense Incendie » en lien avec les services de secours concernés est ensuite effectué.

Monsieur le Maire rappelle que les piscines privées ne sont pas considérées comme des points d'eaux disponibles pour les pompiers (accès très souvent fermé).

Il précise qu'à l'heure actuelle seuls trois points d'eau sont conformes :

- Le lac de Madame DELLAS Jeannette
- La borne incendie du village
- La mare de Monsieur et Madame TOULOUSE Gilbert.

Mme AUJON CHEVALLIER nous informe de l'aménagement d'un 4° point à «Baurens ».

Monsieur le Maire rappelle aussi que lors de la dernière visite des Service De Secours et d'Incendie du Gers (**SDIS**) et du technicien de Trigone plusieurs autres points ont été évoqués :

- Un poteau incendie aux quatre chemins
- Un poteau incendie en face de chez Monsieur CABANDE Maurice
- Un poteau incendie au départ du chemin d'En Pelat en bordure de la Départementale
- Soit l'aménagement du château d'eau de Haoubéou
- Soit la création d'une réserve au Clos d'Arnaulin.

Ces possibles implantations sont à la charge de la commune et devront faire l'objet de demande de subventions avant leur mise en œuvre.

Le reste de la séance est consacré aux questions diverses :

- Monsieur PALANQUE demande où en est le fauchage des bas côtés ? commencé en plusieurs endroits de la commune et à l'arrêt semble-t-il.

Au fait de ce dossier, Monsieur BARBEAU répond que le prestataire va être relancé pour plus d'informations et finition des travaux

**Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 23 heures**